



CONDITIONS GENERALES MOBIL-HOME

1- Procédure de réservation et règlement

Les demandes de réservation s'effectuent à partir du formulaire de contact accessible sur notre site <http://www.campingaucoeurdulac.com>. Après vérification des disponibilités et avec accord de la direction, un contrat de location vous est envoyé (par email ou par courrier). Il doit nous être retourné dûment rempli et accompagné d'un acompte (30% du séjour total+assurances, hors taxes de séjour) dans un délai d'une semaine. Passé ce délai, votre demande devient caduque. A réception de vos documents, il vous est retourné une facture pro forma ainsi qu'un accusé réception où figure le montant du solde ainsi que la date limite de paiement. A cet instant, votre réservation devient effective.

En cas de souscription à l'assurance annulation, nous vous joignons l'attestation.

Le règlement du solde et des taxes de séjour doivent s'effectuer 30 jours avant la date d'arrivée. A réception de celui-ci, un accusé réception ainsi qu'une facture acquittée vous sont transmis. Il vous est demandé de nous présenter ces documents le jour de votre arrivée.

Les moyens de paiement possibles sont les chèques bancaires, espèces (envoi en recommandé), chèques vacances (connect non acceptés), carte bancaire ou virement bancaire.

2- Annulation/interruption de séjour

Le camping vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location pour un montant de 3,9% du prix du séjour (exemple : pour un séjour de 500€, l'assurance vous coûtera 19,50€). Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles sur le site <http://www.campez-couvert.com> ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

L'assurance reste facultative mais vivement conseillée pour des vacances en toute sérénité.

Tout séjour non assuré ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

↳ **En cas d'annulation ou d'interruption de séjour**, l'acompte ne peut être remboursé.

- Le client annule son séjour **PLUS DE 30 JOURS** avant la date d'arrivée prévue sur le contrat, l'acompte ne sera pas remboursé.
- Le client annule son séjour **MOINS DE 31 JOURS** avant la date d'arrivée prévue sur le contrat, l'acompte et le solde du séjour restent dus au camping.

↳ **En cas d'arrivée différée ou départ anticipé :**

- **Arrivée différée** : l'intégralité du séjour reste due, comme indiqué sur le contrat, aucune réduction ou remboursement ne seront consentis. En l'absence de message ou lettre recommandée avec accusé réception, la location deviendra disponible 24 heures après la date prévue sur le contrat de réservation.
- **Départ anticipé** : aucun remboursement ou réduction ne seront consentis.

Dans les deux cas, vous pourrez vous faire rembourser les jours non utilisés grâce à l'assurance annulation (dans la limite des conditions fixées par celle-ci).

Afin de traiter l'annulation au plus vite, il est demandé au client de prendre contact avec la direction dans les plus brefs délais et faire parvenir une lettre recommandée ou un email.

3- Informations générales

Les tarifs sont établis sur la base d'une semaine (7 nuits) pour 1 à 4 personnes maximum (rappel : un enfant à partir de 2 ans révolus compte pour une personne).

Arrivées et départs : en période de basse saison (avril/ mai / juin/ septembre), les arrivées ou les départs peuvent se faire en dehors du samedi, dans la limite des disponibilités.

En haute saison, les locations s'effectuent obligatoirement du samedi au samedi. D'une manière générale, les arrivées sont possibles à partir de 16h00 et les départs se font jusqu'à 9h30 maximum.

En cas de départ tôt le matin (ouverture du portail à 7h) ou en dehors des horaires de réception, vous avertirez la réception qui vous indiquera la marche à suivre. Le chèque de caution vous sera renvoyé par voie postale le cas échéant.

Toute location est nominative et ne peut-être, en aucun cas, cédée ou sous-louée. Toute personne non inscrite sur le contrat de location ne sera pas autorisée à séjourner dans le mobil-home. Aucune installation (tente, van, camping-car...) à côté du mobil-home n'est acceptée. L'accès au mobil home vous sera refusé si le nombre de personnes est supérieur à 4 et aucun remboursement ne sera consenti.

Le stationnement de votre véhicule est prévu à côté de votre mobil home. Tout véhicule supplémentaire vous sera facturé selon le tarif en vigueur.

Les véhicules électriques ne doivent en aucun cas être rechargés sur les bornes électriques du camping ou sur une des prises du mobil home. Un risque d'incendie subsiste : nous ne pourrions prétendre ni vous, ni nous, à un quelconque dédommagement de nos assurances respectives !

Les draps et linge de maison : prévoir vos draps, serviettes de toilette et torchons. Il est possible d'acheter à la réception des kits complets de draps jetables (petit et/ou grand lit). Les couvertures et oreillers sont fournis. Pour les personnes souffrant de problèmes cervicaux, il est préférable de prévoir vos oreillers.

La caution de 200 euros (dommages :150€/frais de ménage :50€) par chèque ou espèces doit être versée à l'arrivée et vous sera restituée le jour du départ après vérification des lieux.

Le nettoyage des lieux : il vous est demandé de rendre le mobil-home comme vous l'avez trouvé (vaisselle nettoyée et rangée, sol balayé et lavé, poubelles vidées). En cas de non-respect de ces règles élémentaires d'hygiène, une somme de 50 euros sera retenue sur la caution initiale. Tous bris de matériel ou dysfonctionnement doivent être signalés afin que l'on puisse procéder au remplacement ou réparation (fuite d'eau, éclairage défectueux..).

Il est strictement interdit :

- de fumer dans les mobil-home au risque de déclencher le détecteur de fumée.
- d'intervenir sur le matériel gaz (cuisinière, chauffe-eau) et compteur électrique.

Tous les visiteurs doivent se présenter à la réception avant d'entrer dans le camping et s'acquitter de la redevance en vigueur (4,00€ par personne) dans la mesure où ils accèdent aux installations du camping. Leur véhicule doit être stationné à l'extérieur du camping. Il leur est demandé de quitter les lieux avant 22h (fermeture du portail) en toute discrétion. Toute redevance non versée vous sera facturée. Si les occupants du mobil home sont déjà au nombre de 4, aucun visiteur supplémentaire ne pourra être autorisé pour des raisons de sécurité.

Les chiens sont interdits dans les mobil-home (basse et haute saison) y compris pour les visiteurs.

Les barbecues charbon et gaz sont autorisés. Les barbecues et planchas électriques sont interdits (trop énergivores).

Les mineurs séjournant sans la présence de leur(s) responsable légal(aux) ne peuvent être acceptés, pour des raisons évidentes de sécurité et responsabilité.

Le calme et la bienveillance sont de rigueur dans notre camping à l'esprit familial. La direction se réserve le droit de mettre fin au séjour des clients irrespectueux, sans contrepartie financière. La direction reste à votre disposition en cas de problème rencontré dans l'enceinte du camping.

La responsabilité du camping ne peut être engagée en cas de vol, perte ou dégradation de vos équipements personnels dans l'enceinte du camping.

L'accès au camping est ouvert à la circulation de 7h à 22h, heure à laquelle le code d'accès (donné le jour de votre arrivée) devient nécessaire pour entrer ou sortir à pieds uniquement. Plus aucun véhicule ne circule à l'intérieur (entrée et sortie) entre 22h00 et 7h00. Il est demandé à nos amis motards de laisser leurs deux roues sur le parking, devant la réception.

Droit à l'image : Lors de votre séjour, vous et vos accompagnants êtes susceptibles d'être photographiés ou filmés. Pour nos besoins publicitaires, ces images peuvent être utilisées. Il vous revient de signaler, dès votre arrivée, votre opposition éventuelle à cette pratique.

Droit de rétractation : L'article L.121-28- 12° du Code de la Consommation prévoit que le droit de rétractation n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet les « *prestations d'hébergements autres que d'hébergement résidentiel, de transport, de restauration, de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.* »

Médiateur : En cas de litige non résolu et après avoir contacté le gérant du camping, vous avez la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter

de la date de la réclamation écrite (lettre recommandée avec accusé réception) à l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

Centre de la Médiation de la Consommation de conciliateurs de la Justice

14 rue Saint Jean 75017 PARIS